

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SLAM 2016

### « Liberté, Egalité, Respect »

#### ARTICLE 1 : PRINCIPE GENERAL DU CONCOURS

Ce concours a pour ambition de donner aux jeunes élèves l'envie d'écrire et de dire, en découvrant la pratique d'une forme émergente d'expression artistique, le **SLAM**.  
Initié en 2012 par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, et co-organisé par le SELCK (Service de l'Enseignement des Langues et de la Culture Kanak), ce concours est ouvert à tous les élèves de l'enseignement secondaire de la Nouvelle-Calédonie.

Il se décline en deux temps :

- Une première sélection des candidats aura lieu en août 2016. Les lauréats seront distingués d'après les productions écrites qu'ils auront adressées au jury avant le 5 août.
- Les lauréats seront invités deux jours à Nouméa, où ils auront l'opportunité de participer à des ateliers animés par des slameurs professionnels.
- La **finale** aura lieu le **mercredi 26 octobre** au Conservatoire de Musique et de Danse à Nouméa à 14h00 (date à confirmer)

Tous les candidats participant à la finale seront récompensés lors de la cérémonie de clôture le soir-même, à 17h30 à l'auditorium **du Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie**.

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque candidat pourra s'inscrire au concours uniquement s'il remplit les conditions suivantes :

- Etre scolarisé en collège ou en lycée
- Présenter une production individuelle sous le couvert d'un responsable éducatif
- S'engager à présenter un texte personnel et absolument inédit
- S'engager à participer à la finale, véhiculé par un parent ou un représentant légal

#### ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION ET PRESENTATION ECRITE DES TEXTES

Le texte, envoyé par la voie hiérarchique et uniquement par courrier électronique, avant le 5 août, fera office d'inscription  
« Objet : SLAMSCO 16 »

[Daac@ac-noumea.nc](mailto:Daac@ac-noumea.nc) en copie à [bdorchies@mls.nc](mailto:bdorchies@mls.nc)  
[selck@ac-noumea.nc](mailto:selck@ac-noumea.nc) pour les textes en langue Kanak

Tous les textes seront obligatoirement dactylographiés (Times New Roman/caractères 12) sans aucun signe distinctif (nom, signature ou autre).

Le candidat doit présenter un ou deux textes, obligatoirement sur le thème « Liberté, Egalité, Respect »

Les textes seront écrits en langue française et/ ou en langue kanak, ou toute autre langue d'une communauté de la Nouvelle-Calédonie, accompagnés de leur traduction.

Dans le cas du Slam, les textes sont destinés à être déclamés. Chaque texte doit correspondre à une déclamation de 2 minutes au minimum et de 3 minutes au maximum.

DAAC/SECLK 2016

#### ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA PRÉSÉLECTION

Un jury composé de professionnels artistiques et de l'ensemble des partenaires associés au concours, présélectionnera par catégorie « collège », « lycée », les candidats qui pourront participer à la finale prévue le **mercredi 26 octobre 2016 à Nouméa.** (Date à confirmer)

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs

- respect du thème imposé
- originalité et émotions dégagées par le texte
- qualité de l'écriture
- qualité de l'interprétation du candidat lors de la finale.

Les décisions du jury sont sans appel.

#### ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION FINALE

La finale du concours avec le passage sur scène des candidats se déroulera à Nouméa, le mercredi 26 octobre à 14h00 et sera suivie de la remise des prix à 17h30.

Les règles de passage sur scène sont les suivantes :

Le temps de présentation sur scène n'excédera pas 3 minutes pour chaque texte (un texte par passage sur scène).

Les candidats déclameront sur scène, le texte original présenté lors de la présélection. Un accompagnement rythmique est autorisé.

*(Des élèves en classe à option musique du lycée Lapérouse sont associés à cette opération)*

Les critères de sélection des textes seront par ailleurs identiques à ceux retenus lors de la pré-sélection (article 5).

La remise des prix aura lieu immédiatement à l'issue de la sélection. Tous les candidats des deux catégories « collège », et « lycée » participant à la finale seront récompensés.

#### ARTICLE 6 : CONDITIONS RESTRICTIVES

Les candidats autorisent le vice-rectorat et ses partenaires à utiliser librement les textes, les enregistrements et les photographies et images prises à l'occasion de ce concours, destinés à la promotion de cette manifestation ainsi qu'à sa valorisation sur son site Internet.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

Le vice-rectorat se réserve le droit d'annuler cette manifestation ou une partie de cette manifestation pour toute raison indépendante de sa volonté.

La participation à ce concours implique la parfaite connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

